

REGLEMENT

Art 1 : Le Tennis club de St Michel Chef Chef organise comme chaque année son traditionnel vide grenier le dimanche 7 juin

Art 2 : Il est rigoureusement interdit de déballer hors du périmètre attribué à l'exposant. Par mesure de sécurité, les allées de dégagement devront rester libres pendant la durée du vide grenier.

Art 3 : Les prix des objets sont fixés par le vendeur et aucun pourcentage ne sera prélevé sur les ventes.

Art 4 : Les organisateurs se réservent le droit d'expulser les personnes gênant le bon fonctionnement de la journée et/ou ne respectant pas le règlement.

Art 5 : Tout participant doit prévoir l'équipement de son stand (tables, chaises etc.).

Art 6 : L'association n'est pas responsable des détériorations, des vols, des intempéries et de leurs conséquences.

Art 7 : Les exposants pourront s'installer à partir de 7h.

Art 8 : Les exposants sont responsables, vis-à-vis du public et des autorités, de la provenance de leurs marchandises. Il est interdit de vendre des animaux et des armes sous peine de poursuites. L'association refuse également les vendeurs d'objets neufs et alimentaires.

Art 9 : En cas de mauvais temps, les exposants ne bénéficieront d'aucun remboursement. Les droits des exposants inscrits, et qui ne viendraient pas pour quelque raison que ce soit, resteront acquis aux organisateurs.

Art 10 : En cas d'annulation par les organisateurs, ceux-ci s'engagent à rembourser les exposants inscrits.

Art 11 : L'association rappelle aux exposants qu'il n'est autorisé que 2 vide-greniers par an pour les particuliers.

Art 12 : L'inscription à notre vide grenier implique l'acceptation du présent règlement.

Art 13 : Les exposants vérifieront que leur véhicule respecte les dimensions de l'emplacement, tout en conservant la marge nécessaire pour y accéder. L'organisation se réserve le droit de mesurer les véhicules ; tout véhicule dépassant les dimensions de l'emplacement se verront facturer un 2ème emplacement ou bien devront l'évacuer et le stationner à l'extérieur.

Le véhicule pourra rester garé sur l'emplacement. ATTENTION cependant les dimensions du véhicule ne doivent pas dépasser celles de l'emplacement !!!

VIDE GRENIER T.S.C.M – Dimanche 7 Juin 2024

(Place du Marché de Tharon)

TARIFS VALABLES Jusqu'au 31 mai.

À partir du 31 mai ou sur place : 20 € par emplacement

NOM : _____ PRENOM : _____

ADRESSE : _____

TELEPHONE : _____ E-MAIL : _____

TYPE DE PIECE D'IDENTITE : _____ N° : _____

Délivrée par : _____ LE : __ / __ / __

Si vous êtes un professionnel, renseigner les champs supplémentaires suivants :

Représentant la société (Raison sociale) : _____

N° Registre du commerce / des sociétés : _____

Adresse du siège social : _____

► **Je désire (indiquer le nombre souhaité) :**

__ Emplacement(s) de 6m de façade X 4m de profondeur soit __ X 14 € = __ €

► **Je joins obligatoirement à cette inscription :**

☐ un chèque à l'ordre de TCSM

☐ la photocopie recto / verso de ma pièce d'identité

► **Afin de confirmer mon inscription, je souhaite recevoir une confirmation :**

☐ par mail

☐ par SMS

► **J'envoie mon dossier complet à :**

TCSM

30 bis avenue des Sports

44730 Saint Michel Chef Chef

Téléphone : 06.66.71.21.36

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement et m'engage à le respecter.

Signature :